

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 mars 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES VERIFICATIONS PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS DES BATIMENTS DE LA CCT ET DU CIAS DU TRIEVES

Le marché actuel pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves arrive à son terme le 31 décembre 2024. Il convient de le renouveler. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention constitutive du groupement de commande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention constitutive du groupement de commande pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention dudit groupement et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 mars 2024

Le Président
Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/3/24 et de sa publication le 21/3/24